

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui, Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Jalonnement de proximité des collèges - Prestation effectuée par la
Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention passée entre le Conseil
Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision -
Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Le Conseil Général de la Gironde a lancé un chantier de remise à niveau de la signalisation directionnelle vers plus de 180 sites dont il est gestionnaire. Il s'agit d'assurer un meilleur jalonnement routier de proximité pour ces lieux recevant du public et que sont, les collèges, les Maisons Départementales de Santé et d'Insertion (MDSI), les Antennes Girondines d'Insertion (AGI) et les Maisons de l'Enfance à Caractère Social (MECS).

Au titre de l'année 2013, l'effort sera porté sur l'ensemble des collèges.

A partir de la liste exhaustive fournie par le Conseil Général de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mené une étude préliminaire de la situation existante sur son territoire. Elle démontre que, sur les 50 collèges, 22 doivent faire l'objet d'une intervention, soit pour la mise en place d'un jalonnement, soit pour l'amélioration de l'existant.

La convention, à passer entre le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux, a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la mise en œuvre et de l'amélioration du jalonnement routier de proximité concernant 22 collèges situés sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les équipements de signalisation directionnelle de proximité qui seront mis en place par la Communauté Urbaine lui appartiennent et resteront de sa propriété et donc, de sa responsabilité. Les travaux seront effectués par la Communauté Urbaine de Bordeaux et donneront lieu à un titre exécutoire de paiement d'un montant de 32 803,65 € HT, soit 39 233,16 € TTC décomposés comme suit :

- pour la fabrication des matériels, la somme s'élève à 17 073,82 € HT, soit 20 420,28 € TTC ;
- pour la pose des matériels, la somme s'élève à 15 729,83 € HT, soit 18 812,87 € TTC.

La liste des collèges à signaler est la suivante :

• Collège Capeyron	(Mérignac)
• Collège Jean Jaurès	(Cenon)
• Collège Chambéry	(Villenave d'Ornon)
• Collège Carbon-Blanc	(Carbon-Blanc)
• Collège Saint André	(Bordeaux)
• Collège Bruges	(Bruges)
• Collège Pont de la Maye	(Villenave d'Ornon)
• Collège Léonard Lenoir	(Bordeaux)
• Collège Alain Fournier	(Bordeaux)
• Collège Aliénor d'Aquitaine	(Bordeaux)
• Collège Fontaines de Monjous	(Gradignan)
• Collège Francisco Goya	(Bordeaux)
• Collège Alfred Mauguin	(Gradignan)
• Collège Jules Ferry	(Mérignac)
• Collège Jean Zay	(Cenon)
• Collège Monséjour	(Bordeaux)
• Collège Blanqui	(Bordeaux)
• Collège Porte du Médoc	(Parempuyre)
• Collège Edouard Vaillant	(Bordeaux)
• Collège Cassagnol	(Bordeaux)
• Collège Emiles Combes	(Bègles)
• Collège des Eyquems	(Mérignac)

Il apparaît, dès lors, nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer avec le Conseil Général de la Gironde.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Que, pour effectuer la remise à niveau du jalonnement de proximité de 22 collèges, demandée par le Conseil Général de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux est appelée à signer la convention fixant les modalités de son intervention qui sera portée à la charge du Conseil Général pour la somme de 39 233,16 € TTC.

DECIDE

Article 1 :

Les termes de la convention, proposée par le Conseil Général de la Gironde, sont approuvés.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention à passer avec le Conseil Général de la Gironde.

Article 3 :

Le coût des travaux fera l'objet de l'émission, à l'encontre du Conseil Général de la Gironde, d'un titre exécutoire de paiement d'un montant de 32 803,65 € HT, soit 39 233,16 € TTC, qui sera perçu en recettes sur le chapitre 23 - compte 2315 - fonction 8210 - programme VGBA00 - CRB TG00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 17 JUILLET 2013

M. ALAIN DAVID